Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d’examiner les tendances   
et l’économie des transports

Vingt-huitième session

Genève, 7-9 septembre 2015

Point 5 b) de l’ordre du jour provisoire

Suivi des faits nouveaux intéressant les réseaux de transport   
paneuropéens : projets d’autoroute transeuropéenne   
et de chemin de fer transeuropéen

Rapport sur l’état d’avancement des projets   
d’autoroute transeuropéenne et de chemin   
de fer transeuropéen[[1]](#footnote-1)\*

Communication du Directeur du projet TER

I. Objectifs du projet

1. Le projet de chemin de fer transeuropéen (TER) est destiné principalement à améliorer la qualité et l’efficacité des opérations de transport, à faciliter l’intégration des systèmes d’infrastructures des transports européens et à mettre en place un système de transport ferroviaire et de transport combiné international cohérent et performant conformément aux accords sur les infrastructures paneuropéennes de la Commission économique pour l’Europe (CEE).
2. Entre autres objectifs, le TER est destiné à faciliter et à mettre en place un système de transport international combiné et de transport ferroviaire cohérent et efficace dans les pays d’Europe centrale et orientale et dans les territoires des pays participant au projet, ainsi qu’entre ces pays et les autres pays européens. Il devrait contribuer à résorber une part importante des encombrements en Europe centrale et orientale et à réduire les problèmes touchant à l’environnement et à la sécurité sur les grandes voies ferroviaires internationales de ces pays.

II. Activités liées au TER en 2014-2015

1. La nouvelle direction du projet TER, composée de M. Gennady I. Bessonov et M. Andreas C. Zimmer, qui ont été élus au cours des sessions du Comité directeur en 2013, a démarré ses activités le 1er janvier 2014.
2. Les principaux objectifs de la direction pour 2014 étaient les suivants :

a) Donner un nouvel élan aux activités du projet TER en introduisant un programme de travail axé sur les résultats qui réponde aux besoins et aux souhaits des États participants et qui débouche sur des réalisations concrètes et des résultats tangibles;

b) Renforcer la coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) de la CEE afin de développer des synergies, d’élaborer des propositions de projet et des activités concrètes dans le domaine des transports intermodaux et d’éviter les chevauchements;

c) Élaborer et établir des documents techniques et administratifs de haut niveau, notamment le programme de travail et le plan de dépenses pour les sessions du Comité directeur en 2014-2015 et les séminaires techniques à l’intention des États participant au projet TER;

d) Régler toutes les questions administratives en suspens, telles que les contrats des directeurs du projet, le contrat relatif au Bureau central du projet TER et l’achat de matériel de bureau.

1. Les principales réalisations du projet TER en 2014 ont été les suivantes :
2. Plan directeur pour le réseau ferroviaire à grande vitesse : La direction du projet TER, avec l’aide d’un consultant, a travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat du SC.2 afin de mettre au point une méthode commune pour le plan directeur des réseaux ferroviaires à grande vitesse dans les régions de la CEE et du projet TER. La version révisée de la méthode commune prévoit, entre autres activités, l’élaboration d’un outil susceptible d’apporter une valeur ajoutée aux gouvernements et de les aider à recenser les axes prioritaires pour le développement de lignes à grande vitesse ainsi qu’à évaluer les projets sur la base d’une analyse coûts-avantages pour chaque option. Le mandat du consultant qui aidera le projet TER à accomplir cette tâche complexe a également été établi.
3. Projet LTEA (liaisons de transport Europe-Asie) : Le Groupe d’experts des liaisons de transport Europe-Asie avait la lourde tâche de faciliter la coordination des horaires et des tarifs pour les liaisons de transport Europe-Asie. Les experts sont convenus qu’une tâche aussi exigeante et complexe devrait être préparée et menée à bien en coopération avec différents partenaires afin d’économiser autant que possible le temps et les efforts. La direction du projet TER a participé aux réunions du projet LTEA et a accepté de distribuer le questionnaire/modèle LTEA à tous les États du projet TER concernés afin de recueillir des données en provenance de l’Europe orientale. En outre, les deux projets ont coopéré afin d’analyser les flux de marchandises et de voyageurs attendus entre l’Europe et l’Asie. Les projets TER et LTEA sont deux projets d’infrastructure présentant de nombreuses synergies qui méritent d’être exploitées. La direction du projet TER s’y emploie.
4. Sécurité aux passages à niveau : La direction du projet TER a collaboré étroitement avec les secrétariats du SC.1 et du SC.2 afin de recenser les domaines de coopération. Le Groupe d’experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau a évoqué l’utilité du projet TER s’agissant de l’analyse des risques aux passages à niveau et de l’élaboration d’un outil d’évaluation de ces risques. La question de la mise au point d’une base de données sur les passages à niveau (nombre, types, utilisation, etc.) dans la région du projet TER, avec l’aide d’un consultant extérieur, a également été étudiée. Ces deux activités doivent être examinées plus avant et approuvées à la session de 2015 du Comité directeur du projet.
5. Uniformisation du droit ferroviaire : L’unification des deux régimes ferroviaires existants, à savoir la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et L’Accord relatif aux transports internationaux de marchandises par chemin de fer (SMGS), et l’élaboration d’un régime ferroviaire international unique présentent un intérêt pour les pays participant au projet TER. Un tel régime améliorerait encore l’efficacité du transport ferroviaire et faciliterait donc les exportations et les importations des pays concernés, tout en améliorant la compétitivité de leurs entreprises ferroviaires respectives. La direction du projet TER a participé aux réunions du Groupe d’experts pour l’uniformisation du droit ferroviaire dans le but de contribuer aux discussions, d’informer les États participant au projet TER des faits nouveaux pertinents et de permettre à ces États d’être parmi les premiers à signer et ratifier la nouvelle convention lorsque celle-ci sera prête.
6. Promotion du projet TER/élargissement du cercle des États participants : L’une des principales tâches de la direction du projet était de promouvoir les activités du projet TER et d’attirer de nouveaux États. À cette fin, et conformément à la décision du Comité directeur, la direction du projet a entamé des négociations et établi des contacts avec plusieurs gouvernements revêtant une importance stratégique pour le projet. Parmi les premiers pays contactés, on peut citer l’Allemagne, le Bélarus, la Grèce, la Hongrie et l’Italie.
7. Questions administratives : Le bon fonctionnement du Bureau central du projet TER a également représenté un défi de taille pour la direction du projet. Grâce au renouvellement de l’ensemble du matériel de bureau en 2014, le Bureau central est désormais plus efficace et est en mesure d’apporter son appui à toute nouvelle tâche ou activité complexe. Un consultant a également été engagé et chargé : i) de contribuer à l’organisation des sessions, réunions et ateliers inscrits au programme de travail du projet TER pour 2014 ainsi qu’à l’élaboration des documents correspondants, et de participer à ces réunions; ii) d’aider le Bureau central à mettre en œuvre le suivi de la révision du Plan directeur du projet TER et à surveiller les activités correspondantes; iii) d’aider le Bureau central à promouvoir les produits et les résultats des activités du programme de travail.

III. Activités menées en 2015

1. À la trente-septième session du Comité directeur du projet TER (Genève, 24-25 novembre 2014), la direction du projet a proposé que les activités suivantes soient inscrites au programme de travail du projet pour 2015 :

a) Connectivité

* Intégration complète dans les réseaux et corridors paneuropéens et asiatiques;
* Coopération avec l’Union européenne (UE), l’Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et le projet LTEA;
* Coopération en matière de gestion des corridors au-delà des frontières de l’UE;
* Harmonisation du réseau à grande vitesse dans la région du projet TER, engagement d’un consultant, lancement du projet.

b) Visibilité

* Nouvelle page Web d’accueil du projet TER comportant des informations actualisées;
* Augmentation du nombre de pays participant au projet TER, choix des pays devant être contactés et devant éventuellement faire l’objet d’une visite.

c) Renforcement des capacités

* Étude des possibilités de mettre au point, en coopération avec le projet LTEA, une étude exhaustive sur les flux de marchandises entre l’Asie et l’Europe, quel que soit le mode de transport.

d) Sécurité

* Coopération avec la CEE en vue de mettre au point un questionnaire visant à obtenir une vue globale de tous les passages à niveau du réseau TER, y compris une évaluation des risques.

e) Développement

* Mise en œuvre de la révision du Plan directeur du projet TER et présentation de rapports sur la question;
* Élargissement de la collecte de données relatives au projet TER aux pays ne participant pas au projet (participants futurs potentiels).

f) Administration

* Réinstallation du Bureau central du projet TER (élaboration et signature d’un nouvel accord avec un pays hôte parmi les États participant au projet);
* Élaboration du nouvel accord relatif à l’institution d’un fonds d’affectation spéciale pour le projet TER;
* Organisation de deux sessions du Comité directeur du projet TER;
* Organisation d’un atelier sur le projet TER à Istanbul.

1. \* Le présent document n’a pas été revu par les services d’édition avant d’être envoyé aux services de traduction de l’Organisation des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-1)